

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Dellac, M. Duprey, M. Monot, Mme Saïd-Anzum, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura, Mme Lagarde



Délibération n° 04-05 du 8 décembre 2022

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF AU MARCHÉ DE DÉPLACEMENT DES ENFANTS CONFIÉS AU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le marché 2018-9300002237 de transport et déplacement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),

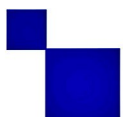
Vu la validation du montant de la créance, suite à la vérification et au contrôle des factures par les services de la Direction Enfance Famille,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les créances retenues d'un montant de 141 704,22 euros HT soit un total de 155 874,64 euros TTC, à régler à la Société Assistance Service Voiturage (ASV) ;

- APPROUVE le protocole d'accord transactionnel, dont le projet ci-annexé, à conclure avec la Société Assistance Service Voiturage (ASV) portant l'exécution du marché n°2018-9300002237, pour les prestations de transport et déplacement des enfants confiés à l'ASE ;



- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit protocole d'accord transactionnel au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.